

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi, 13 octobre 2015, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2015-10-207

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 16 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 13 juillet, 10 août, 14 et 21 septembre 2015;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM : visuel accompagnant le slogan;**
7. **Achat d'équipement de déneigement pour le camion douze roues 2015;**
8. **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);**
9. **Voirie : diesel;**
10. **Protection et contrôle des animaux (SPA);**
11. **Entretien de services du photocopieur;**
12. **Contrat de PG Govern;**
13. **Paiement des comptes :**
 - 13.1 **Comptes payés**
 - 13.2 **Comptes à payer**

14. **Bordereau de correspondance;**
15. **Rapports :**
 - 15.1 **Maire**
 - 15.2 **Conseillers**
 - 15.3 **Directrice générale**
16. **Varia;**
17. **Évaluation de la rencontre;**
18. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 JUILLET, 10 AOÛT, 14 ET 21 SEPTEMBRE 2015**

Résolution 2015-10-208

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 13 juillet 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2015-10-209

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2015-10-210

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2015 avec les changements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2015-10-211

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Des membres du comité des Loisirs de Saint-Malo sont présents afin de demander que la municipalité de Saint-Malo paie les services d'une secrétaire pour les besoins des Loisirs.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. CDSM : VISUEL ACCOMPAGNANT LE SLOGAN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a donné son appui à la Corporation de développement de Saint-Malo afin de mener à bien la création d'un slogan invitant pour faire la promotion de la municipalité, à la résolution 2015-04-79;

ATTENDU QU' à la résolution 2015-06-120, la municipalité de Saint-Malo a choisi ***Saint-Malo, un petit village, une grande famille*** comme slogan pour faire la promotion de la Municipalité;

ATTENDU QU' un visuel était prévu afin d'accompagner le slogan choisi;

ATTENDU QUE des propositions de visuel sélectionnées par la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) ont été présentées au Conseil municipal;

Résolution 2015-10-212

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal choisit la proposition 5C présentée par la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) mais en réduisant le soleil.

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée par 5 voix contre 1.

7. ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT POUR LE CAMION DOUZE ROUES 2015

ATTENDU QUE le devis a été approuvé par le Conseil municipal à la résolution 2015-09-205;

ATTENDU QUE le devis a été envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour l'achat des équipements de déneigement sur le camion douze (12) roues 2015 de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE les deux fournisseurs invités ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

ATTENDU QUE Le Groupe Déziel a ajouté *Plaque de fixations* dans sa soumission, mais il n'était pas inscrit dans le devis;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a fait retirer la *Plaque de fixations* de la soumission remis par Le Groupe Déziel;

Résolution 2015-10-213

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Le Groupe Déziel, au montant de 48 298.37 \$ taxes non incluses.

QUE Le Groupe Déziel est le seul responsable de fournir les équipements requis en conformité avec les Lois, règlements et brevets en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE la subvention pour le *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* a été accordée à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire un rapport à la suite de l'acceptation de la subvention par le ministère des Transports du Québec;

Résolution 2015-10-214

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte la liste ci-dessous détaillée des réparations effectuées sur différents chemins de la municipalité pour un montant total de 97 787,40 \$ présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Gravelage et rechargement :

-	chemin Robinson	45 voyages (0-¾)	
-	chemin Madore	17 voyages (0-¾)	
-	chemin du 1 ^{er} Rang	62 voyages (0-¾)	
-	chemin du Rang C	40 voyages (0-¾)	
-	chemin du Gore	31 voyages (0-¾)	
-	chemin Breton	33 voyages (0-¾)	
-	chemin de la Pointe	13 voyages (0-¾)	
-	chemin du 5 ^e Rang	111 voyages (0-¾)	
-	chemin du Lac	99 voyages (0-¾)	
-	chemin de Malvina	53 voyages (0-¾)	
		Total de	69 775,65 \$

Remplacement des ponceaux suivants :

- un (1) au chemin du Lac
1 de 18 pouces de diamètre par 40 pieds de long.
- deux (2) au chemin De Malvina
1 de 18 pouces de diamètre arqué par 30 pieds de long;
1 de 18 pouces de diamètre arqué par 33 pieds de long
- cinq (5) au chemin du 5^e Rang
2 de 18 pouces de diamètre par 30 pieds de long;
1 de 18 pouces de diamètre par 35 pieds de long;
2 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- un (1) au chemin Robinson
1 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- un (1) au chemin du 1^{er} Rang
1 de 36 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- un (1) au chemin du Gore
1 de 24 pouces de diamètre par 36 pieds de long

Creusage et reprofilage de fossés
Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel
Main-d'œuvre

Total de 28 011,75 \$

GRAND TOTAL 97 787.40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. VOIRIE : DIESEL

ATTENDU QU' un appel d'offres a été fait par invitation à cinq fournisseurs afin d'obtenir les prix pour le diesel clair livré;

ATTENDU QU' une compagnie a répondu à cette invitation en fournissant des prix pour le diesel clair livré;

Résolution 2015-10-215

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'offre envoyée par Les Énergies Sonic de Coaticook pour le taux du diesel clair de la saison 2015 – 2016, selon les fluctuations de la rampe de chargement (rack price) plus la marge de profit de 0.0108 prise par Sonic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. PROTECTION ET CONTRÔLE DES ANIMAUX (SPA)

Le Conseil municipal refuse l'offre de services remis par la SPA pour la protection et le contrôle des animaux. Chaque situation qui se présentera sera traitée cas par cas.

11. SERVICES D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE *Mégaburo inc.* a envoyé une offre de services pour l'entretien du photocopieur;

ATTENDU QUE *Mégaburo inc.* a demandé dans le contrat de service 0,02220 \$ la copie noire et blanche et 0,13540 \$ la copie couleur plus taxes en incluant pièces, main-d'œuvre et encre;

Résolution 2015-10-216

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

D'accepter le contrat de services pour l'année 2016 tel que présenté par *Mégaburo inc.*

DE nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire du contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. CONTRAT DE PG GOVERN

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

13. PAIEMENT DES COMPTES

13.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 315 115,02 \$ payés depuis le 15 septembre 2015;

Résolution 2015-10-217

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 315 115,02 \$ payés depuis le 15 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Comptes à payer

13.2.1 Service d'animation estivale de l'été

ATTENDU QUE le comité des Loisirs demande à la municipalité de Saint-Malo une aide financière pour les activités du Service d'animation estivale de l'été;

ATTENDU QUE des dépenses variées ont été faites pour les activités du Service d'animation estivale de l'été;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs n'a pas reçu de subvention du gouvernement;

ATTENDU QUE les revenus sont de 5 012,25 \$ et les dépenses de 10 414,74 \$ pour le Service d'animation estivale;

Résolution 2015-10-218

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer les frais non couverts du Service d'animation estivale de l'été 2015 au montant de 5 402,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2.2 Kilométrage

ATTENDU QUE le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE du kilométrage est relié à ces déplacements;

Résolution 2015-10-219

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Jacques Madore pour les mois de juillet, d'août et de septembre 2015 pour le montant de 315,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2.3 Kilométrage

ATTENDU QUE les conseillers doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE des dépenses et des kilométrages sont reliés à ces déplacements;

Résolution 2015-10-220

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE payer ses frais de déplacements au conseiller René Morier pour le montant de 353,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Des dossiers ont été envoyés avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

14.1 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo

ATTENDU QU' une demande a été faite par la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo afin de verser une commandite pour le souper paroissial;

Résolution 2015-10-221

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE remettre une commandite de 100 \$ à la Paroisse Notre Dame de l'Unité, secteur Saint-Malo pour le souper paroissial du 18 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Dîner annuel de Beecher Falls

ATTENDU QUE le service d'incendie de Beecher Falls a invité la municipalité de Saint-Malo à leur banquet annuel;

ATTENDU QUE le service incendie de Beecher Falls paie la participation de deux représentants de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Municipalité sera représentée par monsieur le maire Jacques Madore ainsi que par les pompiers intéressés à participer;

Résolution 2015-10-222

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la municipalité de Saint-Malo sera représentée par monsieur le Maire Jacques Madore au banquet annuel de Beecher Falls.

QUE les pompiers seront invités à participer au banquet annuel de Beecher Falls et que la Municipalité paiera leur participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORTS :

15.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore parle au Conseil municipal :

- Des activités de la semaine de relâche;
- De l'inauguration du parc.

15.2 Conseillers

Le conseiller Benoit Roy informe le Conseil municipal sur :

- Le 25^e anniversaire de la fête régionale de la famille.

Le conseiller René Morier renseigne le Conseil municipal sur :

- Le congrès de la FQM.

15.3 Directrice générale

15.3.1 Avis de motion

Résolution 2015-10-223

Le conseiller Benoit Roy, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement relatif aux boîtes de dons de vêtements sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.2 Journée de reconnaissance des pompiers

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a invité ses pompiers et leur famille à un brunch le 4 octobre 2015 au Resto-Bar le Saint-Malo pour la *Journée nationale de reconnaissance des pompiers* tel que précisé à la résolution 2015-09-187;

ATTENDU QUE l'activité a été annulé parce qu'un seul pompier a répondu à l'invitation;

Résolution 2015-10-224

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo remettra un chèque-cadeau de 25 \$ à monsieur Nicolas Fontaine pour sa réponse positive au brunch de la *Journée nationale de reconnaissance des pompiers*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.3 Entretien de la patinoire

ATTENDU QUE la patinoire de la salle des Loisirs devra être entretenue pendant l'hiver pour le patinage et autres activités sur glace;

ATTENDU QU' une personne sera engagée pour l'entretien ainsi que d'autres tâches déterminées par le comité des Loisirs;

ATTENDU QU' un envoi collectif sera posté pour offrir le poste à la population du territoire de Saint-Malo;

Résolution 2015-10-225

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QU'un envoi collectif sera posté à la population du territoire de Saint-Malo afin de trouver quelqu'un pour l'entretien de la patinoire ainsi que d'autres tâches pour le comité des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.4 Sentier des aînés

ATTENDU QUE le sentier pourrait être utilisé pour des activités hivernales pédestres;

ATTENDU QUE monsieur Guy Gaudette a été contacté par la municipalité de Saint-Malo afin d'entretenir le sentier;

Résolution 2015-10-226

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE monsieur Guy Gaudette sera payé 550 \$ pour l'hiver 2015 – 2016 afin d'entretenir le sentier pour les activités hivernales pédestres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.5 Lettrage du camion

ATTENDU QUE le camion neuf douze roues 2015 doit être identifié avec le logo et le nom de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le lettrage sera installé conformément aux anciens camions;

Résolution 2015-10-227

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'autoriser madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le lettrage du camion récemment acheté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.6 Gîte & Café Le 7^e Ciel

Le Conseil municipal de Saint-Malo a accepté l'installation d'une petite affiche à la tour La Montagnaise afin d'annoncer Le 7^e Ciel Gîte et Café sous réserve d'approuver la pancarte et l'endroit où elle sera installée. Après délibération, le Conseil municipal accepte la pancarte qui rencontre les normes établies et refuse qu'elle soit installée sur la tour La Montagnaise. La municipalité de Saint-Malo demande que la pancarte soit installée à l'entrée de droite de la tour La Montagnaise, sur le coin droit de l'entrée.

16. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

17. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 48.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière